

Les TCA obtiennent de VIA une garantie de pensions non réduites à 55 ans

Les membres des TCA chez VIA Rail ont maintenant une garantie légale qu'ils peuvent quitter leur emploi après leur 55^e anniversaire avec une pension non réduite à 85 points.

L'entente a été conclue le 9 juin à Montréal avant le début prévu des audiences concernant la plainte des TCA contre VIA Rail, parce que la société avait changé les droits des travailleurs et travailleuses pendant la « période de gel » de la négociation collective.

Dans toute l'histoire de VIA, les règles sur les pensions ont garanti des pensions non réduites seulement à soixante-cinq (65) ans. Une retraite anticipée sans pénalité (à 55 ans avec 85 points) exige le « consentement » de VIA. Cependant, le consentement était toujours automatiquement accordé jusqu'au 18 janvier 2010. Ce jour-là, VIA a annoncé que les travailleurs et travailleuses qui choisiraient de quitter leur emploi avant l'âge de 55 ans ne recevraient plus ce « consentement » pour une pension non réduite à la date où ils auraient 85 points. Une pension complète serait toujours versée aux travailleurs et travailleuses contraints de quitter leur emploi avant 55 ans en raison de licenciement pour motif de conduite, d'invalidité ou d'incapacité, de décès en cours d'emploi ou d'une maladie en phase terminale.

Cette annonce semblait refléter de manière précise les protections gagnées par les TCA sur le CN en janvier 2009, pour les travailleurs et travailleuses cessant leur emploi avant 55 ans. Mais il y avait une grande différence. Au CN, le changement a été négocié en toute liberté avec les TCA et trois autres syndicats. Or, dans ce cas-ci, VIA a simplement imposé le changement sans même consulter le syndicat.

VIA a dit que les travailleurs et travailleuses qui allaient prendre leur retraite après leur 55^e anniversaire ne seraient pas touchés par le changement sur le consentement pour les travailleurs et travailleuses n'ayant pas 55 ans, mais lorsque les TCA ont demandé une garantie écrite, nous n'avons obtenu aucune réponse. Seuls quelques membres sont touchés par la décision sur le consentement pour les départs avant 55 ans, mais nos membres se sont demandés quelle serait la prochaine onde de choc. Est-ce que VIA, confrontée à d'éventuels problèmes financiers, refuserait aussi d'accorder son consentement aux travailleurs et travailleuses âgés de plus de 55 ans? Cette décision serait évidemment désastreuse pour nos membres et leur famille. Le syndicat n'a pas eu le choix de déposer une plainte contre l'action de VIA. Les audiences étaient fixées pour les 9 et 10 juin.

Les TCA avaient d'excellentes chances de gagner, mais même si nous gagnions, la victoire aurait seulement été bonne pour la durée de la « période de gel » qui prend fin le 18 juin! VIA aurait pu

aller de l'avant avec le refus de consentement pour les départs avant l'âge de 55 ans après cette date.

Or, les audiences présentaient aussi des risques imprévisibles pour VIA. La veille des audiences, la raison l'a emporté et des discussions ont commencé en vue d'en arriver à une entente pour de bon. Les TCA ont convenu des changements que VIA avait annoncés (exactement les mêmes que ceux au CN), mais, en retour, VIA a accepté, par écrit, que personne de 55 ans ou plus avec 85 points ne serait pénalisé. Cette garantie ayant force légale est bonne jusqu'à la signature de la prochaine convention collective après celle qui est en train d'être négociée en ce moment. C'est la première garantie du genre que nous n'avons jamais obtenue auparavant.

Elle devra être renouvelée à toutes les prochaines rondes de négociation. Mais VIA sait, et vous savez, que les TCA et ses membres vont approuver une prochaine convention collective seulement si elle garantit leur droit de prendre leur retraite avec une pension non réduite à l'âge de 55 ans avec 85 points.

Le président du Conseil 4000, Barry Kennedy, et le président de la section locale 100, John Burns, ont tous les deux exprimé leur satisfaction devant ce dénouement et leur espoir que cela augure bien pour une convention collective complète négociée avec VIA Rail plus tard ce mois-ci.

« C'est une avancée importante pour la protection des pensions de nos membres chez VIA, a dit le représentant national Abe Rosner, qui avait la charge de la plainte auprès du CCRI et des discussions en vue d'une entente. Plusieurs remerciements doivent être exprimés aux personnes qui ont rendu cette entente possible, notamment Heather Grant, John Burns, Jo-Ann Hannah, Barry Kennedy et Bob Fitzgerald pour les TCA, ainsi que Peter Suchanek du CCRI. »

Solidairement,

Comité central de négociation des TCA chez VIA
Section locale 100 des TCA
Conseil 4000 des TCA

RC/kw:sep343